

**CERTIPHARM**

## Un label pour les prestataires de l'industrie pharmaceutique



**B**asé sur la norme iso 9001, l'agrément Certipharm apparaît comme un atout indéniable pour tout prestataire souhaitant travailler avec l'industrie pharmaceutique. Il a été créée en 1990 par plusieurs établissements pharmaceutiques désireux de certifier leurs prestataires : transporteurs, logisticiens, cartonners, sous-traitants ou façonniers, etc. Actuellement, une dizaine de transporteurs en France, d'importants

faiseurs, affiche cette certification, renouvelée tous les trois ans. « Dans les réponses aux appels d'offres ou de consultation lancés par l'industrie pharmaceutique, la certification Certipharm est un gage supplémentaire de qualité. Notre rôle est d'accompagner les prestataires qui souhaitent l'obtenir ou la renouveler », résume Gé-

rard Palazzo, secrétaire général de Certipharm et directeur du produit santé chez Heppner. S'appuyant sur les bonnes pratiques de distribution des médicaments (BPD), Certipharm a lancé le 20 janvier son sixième référentiel. « La trame principale est la même avec un accent sur une plus grande sensibilisation et formation du personnel, un suivi accru et une évaluation des sous-traitants, une

cartographie des températures des bâtiments, lignes régulières et tournées de livraisons pour les zones à risque en période chaude et froide. Le référencement Certipharm d'un prestataire confirme qu'il respecte bien les nouvelles exigences des BPD. Mais attention, cela ne veut pas dire qu'une entreprise non certifiée ne répond pas à ses exigences », conclut le secrétaire général de Certipharm.